



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **12 AVR. 2022**

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

aux

Cheffes et chefs d'établissement de
l'enseignement agricole technique

Objet : Ukraine, accueil de réfugiés dans l'enseignement agricole technique.

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,

Les organisations internationales compétentes (OIM, HCR) estiment que 10 millions d'ukrainiens ont quitté leur foyer, dont 3,5 millions qui ont effectivement quitté le pays. Si une part majeure de ces réfugiés s'installe dans des pays limitrophes, un certain nombre souhaitent être accueillis sur le territoire français.

Pour faciliter cet accueil, le Gouvernement a mis en place une plateforme « Je m'engage pour l'Ukraine » (<https://parrainage.refugies.info/>) permettant aux collectivités, aux associations, aux particuliers, aux entreprises de proposer des dons, des logements, de s'engager sous différents formes dans ce grand mouvement de solidarité.

Plusieurs établissements de l'enseignement agricole ont déjà fait part de leur volonté d'aider à l'accueil des réfugiés ukrainiens, par des propositions de dons, d'actions collectives menées par les élèves ou les apprentis avec les équipes enseignantes. Certains ont déjà commencé à mettre en oeuvre ces actions et je les en félicite.

L'enseignement agricole a la particularité de disposer d'un nombre important de places d'internat qui, dans certains cas, pourraient être mobilisées pour organiser l'accueil scolaire de jeunes réfugiés d'Ukraine, essentiellement des jeunes filles pour la tranche d'âge qui concerne l'enseignement agricole technique.

Pour concrétiser l'effort d'accueil d'urgence que sont prêts à effectuer nombre de nos établissements d'enseignement agricole, publics ou privés, un recensement des possibilités d'accueil est lancé par l'intermédiaire des DRAAF/SRFD. Il est demandé aux chefs d'établissement de faire connaître leurs propositions d'accueil scolaire de jeunes déplacés d'Ukraine, en précisant le cas échéant les places disponibles en internat.

Les possibilités d'affectation d'élèves originaires d'Ukraine dans des établissements de l'enseignement agricole ainsi collectées seront communiquées dans un cadre interministériel aux autorités chargées de l'accueil des réfugiés, qui géreront les éventuelles affectations. L'accueil sera aussi organisé en lien avec les DASEN, dans le cadre plus général de la scolarisation des jeunes déplacés d'Ukraine dans les établissements scolaires français.

.../...

L'objectif de cet accueil d'urgence est de répondre aux obligations de scolarisation et de formation sur le territoire français pour les jeunes de moins de 18 ans, en affectant ces élèves dans un niveau de l'enseignement agricole qui peuvent leur correspondre. Il doit aussi être appréhendé comme un temps de solidarité, dans des circonstances particulièrement difficiles, où les jeunes accueillis s'initieront à l'apprentissage du français et noueront des contacts avec des élèves et apprentis de leur âge. Il ne sera pas exigé que les jeunes ukrainiens ainsi accueillis aient suivi dans leur pays d'origine une formation préalable à un enseignement agricole, ni qu'ils maîtrisent la langue française.

L'implication de l'enseignement agricole dans l'accueil des réfugiés aura beaucoup de sens compte-tenu des liens entre les mondes agricoles français et ukrainien.

Je compte sur votre engagement pour proposer d'accueillir des jeunes ukrainiens en scolarité dans votre établissement, répondre au recensement lancé, et ainsi une nouvelle fois démontrer l'esprit d'ouverture, le talent d'accompagner l'autre, les valeurs de la République et l'engagement citoyen qui sont au cœur des valeurs de l'enseignement agricole.

Très Respectueusement,

Julien DENORMANDIE

Copie DRAAF